

Jeannette de la Roche
la somme de **Deux mil livres**
en Louis d'Or, d'Argent, & autre Monnoye pour le principal de **Cinq cent cinquante**
de Rente qui lui furent vendus & constitués par Messieurs
les Prevost des Marchands & Echevins de ladite Ville de Paris, sur le Million de livres
acheté & effectif de rente annuelle & perpétuelle à eux nouvellement alloués par Sa Majesté
en conséquence de son Edit du mois de Mars 1698, enregistré au besoin à elle, à prendre sur les
Droits d'Aides & Gabelles de France, pour jouir par la somme de **Deux mil livres**
par chacun an, de ladite rente de **Cinq cent cinquante**
sur le pied du denier Vingt, ainsi qu'il sera plus au long expliqué par le Contrat de Constitution
qui lui sera expédié de ladite Rente par ledits Sieurs Prevost des Marchands & Echevins, en exécution dudit Edit. De laquelle somme de **Cinq cent cinquante**
à moy ordonné pour employer au fait de ma
Charge, je quitte la somme de **Deux mil livres** à Paris le **vingt** jour de **juin**
mil six cent quatre-vingt-dix-huit.

Quittance de Geste du Trésor Royal, Année mil six cent quatre-vingt-dix-huit.

M^r Pouye N^o

la somme de **Deux mil livres**
en Louis d'Or, d'Argent, & autre Monnoye pour le principal de **Cinq cent cinquante**
de Rente, qui lui furent vendus & constitués par Messieurs
les Prevost des Marchands & Echevins de ladite Ville de Paris, sur le Million de livres
acheté & effectif de rente annuelle & perpétuelle à eux nouvellement alloués par Sa Majesté
en conséquence de son Edit du mois de Mars 1698, enregistré au besoin à elle, à prendre sur les
Droits d'Aides & Gabelles de France, pour jouir par la somme de **Deux mil livres**
par chacun an, de ladite rente de **Cinq cent cinquante**
sur le pied du Denier Vingt, ainsi qu'il sera plus au long expliqué par le Contrat de Constitution
qui lui sera expédié de ladite Rente par ledits Sieurs Prevost des Marchands & Echevins, en
exécution dudit Edit. De laquelle somme de **Cinq cent cinquante**
à moy ordonné pour employer au fait de ma Charge, je
quitte la somme de **Deux mil livres** à Paris le **vingt** jour de **juin**
mil six cent quatre-vingt-dix-huit.

Quittance de Geste du Trésor Royal, Année mil six cent quatre-vingt-dix-huit.

M^r Pouye N^o

Curieuse au **Comte de la Roche**, avec son Comptable, **Philippe de la Roche**
Prévost des Marchands & Echevins de ladite Ville de Paris, sur le Million de livres
acheté & effectif de rente annuelle & perpétuelle à eux nouvellement alloués par Sa Majesté
en conséquence de son Edit du mois de Mars 1698, enregistré au besoin à elle, à prendre sur les
Droits d'Aides & Gabelles de France, pour jouir par la somme de **Deux mil livres**
par chacun an, de ladite rente de **Cinq cent cinquante**
sur le pied du denier Vingt, ainsi qu'il sera plus au long expliqué par le Contrat de Constitution
qui lui sera expédié de ladite Rente par ledits Sieurs Prevost des Marchands & Echevins, en exécution dudit Edit. De laquelle somme de **Cinq cent cinquante**
à moy ordonné pour employer au fait de ma
Charge, je quitte la somme de **Deux mil livres** à Paris le **vingt** jour de **juin**
mil six cent quatre-vingt-dix-huit.

Quittance de Geste du Trésor Royal, Année mil six cent quatre-vingt-dix-huit.

M^r Pouye N^o

la somme de **Deux mil livres**
en Louis d'Or, d'Argent, & autre Monnoye pour le principal de **Cinq cent cinquante**
de Rente qui lui furent vendus & constitués par Messieurs
les Prevost des Marchands & Echevins de ladite Ville de Paris, sur le Million de livres
acheté & effectif de rente annuelle & perpétuelle à eux nouvellement alloués par Sa Majesté
en conséquence de son Edit du mois de Mars 1698, enregistré au besoin à elle, à prendre sur les
Droits d'Aides & Gabelles de France, pour jouir par la somme de **Deux mil livres**
par chacun an, de ladite rente de **Cinq cent cinquante**
sur le pied du denier Vingt, ainsi qu'il sera plus au long expliqué par le Contrat de Constitution
qui lui sera expédié de ladite Rente par ledits Sieurs Prevost des Marchands & Echevins, en exécution dudit Edit. De laquelle somme de **Cinq cent cinquante**
à moy ordonné pour employer au fait de ma
Charge, je quitte la somme de **Deux mil livres** à Paris le **vingt** jour de **juin**
mil six cent quatre-vingt-dix-huit.

Quittance de Geste du Trésor Royal, Année mil six cent quatre-vingt-dix-huit.

M^r Pouye N^o

Vaugerons Classe
N^o 100
JE JEAN BAPTISTE BRUNET, Conseiller du Roy en ses Conseils, Gardé de son Trésor
Royal, confesse avoir reçu comptant en cette Ville de Paris, de **M^r de la Roche**
la somme de **Cinq cent cinquante**
en Louis d'Or, d'Argent, & autre Monnoye pour le principal de **Cinq cent cinquante**
de Rente Vaugerons, qui lui furent vendus & constitués par Messieurs
les Prevost des Marchands & Echevins de ladite Ville de Paris, sur le Million de livres
acheté & effectif de rente annuelle & perpétuelle à eux nouvellement alloués par Sa Majesté
en conséquence de son Edit du mois de Mars 1698, enregistré au besoin à elle, à prendre sur les
Droits d'Aides & Gabelles, & autres Revenus de Sa Majesté, pour jouir par la somme de **Cinq cent cinquante**
par chacun an, de ladite rente de **Cinq cent cinquante**
sur le pied du denier Vingt, ainsi qu'il sera plus au long expliqué par le Contrat de Constitution
qui lui sera expédié de ladite Rente par ledits Sieurs Prevost des Marchands & Echevins, en exécution dudit Edit. De laquelle somme de **Cinq cent cinquante**
à moy ordonné pour employer au fait de ma
Charge, je me contente & en quitte le **vingt** jour de **juin**
mil six cent quatre-vingt-dix-huit.

Denier 40. Sur les Vingt-cinq Millions de livres de Rentes, créés par Edit de Juin 1720.
N^o 100
JE JEAN BAPTISTE BRUNET, Conseiller du Roy en ses Conseils, Gardé de son Trésor
Royal, confesse avoir reçu comptant en cette Ville de Paris, de **M^r de la Roche**
la somme de **Cinq cent cinquante**
en Louis d'Or, d'Argent, & autre Monnoye pour le principal de **Cinq cent cinquante**
de Rente Vaugerons, qui lui furent vendus & constitués par Messieurs
les Prevost des Marchands & Echevins de ladite Ville de Paris, sur le Million de livres
acheté & effectif de rente annuelle & perpétuelle à eux nouvellement alloués par Sa Majesté
en conséquence de son Edit du mois de Mars 1698, enregistré au besoin à elle, à prendre sur les
Droits d'Aides & Gabelles, & autres Revenus de Sa Majesté, pour jouir par la somme de **Cinq cent cinquante**
par chacun an, de ladite rente de **Cinq cent cinquante**
sur le pied du denier Vingt, ainsi qu'il sera plus au long expliqué par le Contrat de Constitution
qui lui sera expédié de ladite Rente par ledits Sieurs Prevost des Marchands & Echevins, en exécution dudit Edit. De laquelle somme de **Cinq cent cinquante**
à moy ordonné pour employer au fait de ma
Charge, je me contente & en quitte le **vingt** jour de **juin**
mil six cent quatre-vingt-dix-huit.

Denier 40. Sur les Vingt-cinq Millions de livres de Rentes, créés par Edit de Juin 1720.
N^o 100
JE JEAN DE TORMERY DE NONTRE, Conseiller du Roy en ses Conseils, Gardé
de son Trésor Royal, confesse avoir reçu en cette Ville de Paris, de **M^r de la Roche**
la somme de **Cinq cent cinquante**
en Louis d'Or, d'Argent, & autre Monnoye pour le principal de **Cinq cent cinquante**
de Rente, qui lui furent vendus & constitués par Messieurs les Prevost des Marchands & Echevins
de ladite Ville de Paris, sur le Vingt-cinq Millions de livres achetés & effectifs de
Rente annuelle & perpétuelle au Denier Quarante, à eux nouvellement alloués par Sa Majesté
en conséquence de son Edit du mois de Juin 1720, enregistré au besoin à elle, à prendre sur les
Droits d'Aides & Gabelles, & autres Revenus de Sa Majesté, pour jouir par la somme de **Cinq cent cinquante**
par chacun an, de ladite rente de **Cinq cent cinquante**
sur le pied du denier Vingt, ainsi qu'il sera plus au long expliqué par le Contrat de Constitution
qui lui sera expédié de ladite Rente par ledits Sieurs Prevost des Marchands & Echevins, en exécution dudit Edit. De laquelle somme de **Cinq cent cinquante**
à moy ordonné pour employer au fait de ma
Charge, je me contente & en quitte le **vingt** jour de **juin**
mil six cent quatre-vingt-dix-huit.

RENTES
A QUATRE POUR CENT
Edit de Février 1770.
N^o 100
JE JOSEPH MICHAUD D'HARVILLE, Conseiller du Roi en ses Conseils, Gardé de son Trésor
Royal, confesse avoir reçu comptant en cette Ville de Paris, de **M^r de la Roche**
la somme de **Cinq cent cinquante**
en Louis d'Or, d'Argent, & autre Monnoye pour le principal de **Cinq cent cinquante**
de Rente, qui lui furent vendus & constitués par Messieurs les Prevost des Marchands & Echevins
de ladite Ville de Paris, sur le Vingt-cinq Millions de livres achetés & effectifs de
Rente annuelle & perpétuelle au Denier Quarante, à eux nouvellement alloués par Sa Majesté
en conséquence de son Edit du mois de Juin 1770, enregistré au besoin à elle, à prendre sur les
Droits d'Aides & Gabelles, & autres Revenus de Sa Majesté, pour jouir par la somme de **Cinq cent cinquante**
par chacun an, de ladite rente de **Cinq cent cinquante**
sur le pied du denier Vingt, ainsi qu'il sera plus au long expliqué par le Contrat de Constitution
qui lui sera expédié de ladite Rente par ledits Sieurs Prevost des Marchands & Echevins, en exécution dudit Edit. De laquelle somme de **Cinq cent cinquante**
à moy ordonné pour employer au fait de ma
Charge, je me contente & en quitte le **vingt** jour de **juin**
mil six cent quatre-vingt-dix-huit.

[illegible][illegible]